



ACTIVITÉS AGRICOLES, ÉCOLES & RIVERAINS :

**Un cadre protecteur pour une
cohabitation responsable**



Phyteis

Protéger les cultures
Protéger le futur

RIVERAINS DE ZONES AGRICOLES : DES QUESTIONS LÉGITIMES

« Suis-je exposé aux produits phytopharmaceutiques ? », « Ai-je plus de risques de contracter une maladie en habitant à proximité de vignes, de vergers, de champs de blé ? », « Mes enfants sont-ils exposés à l'épandage de produits phytopharmaceutiques si leur école se situe à proximité de parcelles agricoles ? », « Que penser des alertes lancées par des ONG et médias ? », « L'école de mon village est-elle soumise à une forte pression pesticide ? », « Comment la réglementation nous protège en tant que riverains de zones agricoles ? »

Agriculteurs comme élus locaux sont de plus en plus amenés à répondre à ces questions de parents d'élèves et d'administrés, riverains de zones agricoles. Ces questions sont légitimes ! Le sujet « produits phytos » est complexe et entre en résonance avec ce que nous avons de plus cher : notre alimentation, notre santé ou celle de nos proches, et notre environnement.

Pour les entreprises membres de Phyteis comme pour les autorités sanitaires françaises et européennes, la protection des riverains est une priorité. **Elle repose sur des règles strictes, fondées sur l'évaluation scientifique des risques et vise à garantir un niveau très élevé de protection des populations concernées.**

À RETENIR

- **Présence ne signifie pas risque.** Les traces infinitésimales de substances phytopharmaceutiques mesurées dans l'air de zones agricoles restent très en-deçà des seuils sanitaires.
- **Une cohabitation encadrée est possible.** L'agriculture et les populations riveraines (dont les écoliers) coexistent partout en France ; des règles strictes (évaluation préalable, distances de sécurité, matériels anti-dérive, chartes locales) assurent un haut niveau de protection, notamment près des écoles.
- **Réduire les expositions reste un objectif collectif.** Innovations techniques, pratiques agricoles et dialogue local permettent de continuer à diminuer encore les niveaux mesurés, même lorsqu'ils sont déjà très inférieurs aux seuils sanitaires.
- **Le débat doit s'appuyer sur des données scientifiques robustes.** Les études publiques normées et les évaluations du risque doivent primer sur des approches anxiogènes d'alertes généralisées via des détecteurs qui ne mesurent en aucun cas le risque réel.

PRÉSENCE NE VEUT PAS DIRE RISQUE !

Ces dernières années, les techniques analytiques de laboratoire ont considérablement progressé. Il est désormais possible de détecter des substances, notamment phytopharmaceutiques, **à des concentrations infinitésimales**. Ainsi, la détection de très faibles quantités est largement utilisée par certaines associations et médias pour alimenter les peurs et leurs discours militants.

Il est essentiel de distinguer la présence de résidus de produits phytopharmaceutiques dans l'air, sur un objet, sur un légume du jardin potager, du potentiel risque sanitaire. La réglementation ne se contente pas de vérifier si on retrouve un résidu de produit phytopharmaceutique. **Elle vise à s'assurer que les expositions possibles restent très en-deçà des doses de référence protectrices, avec des facteurs de sécurité extrêmement importants, tous les jours de la vie.**

1

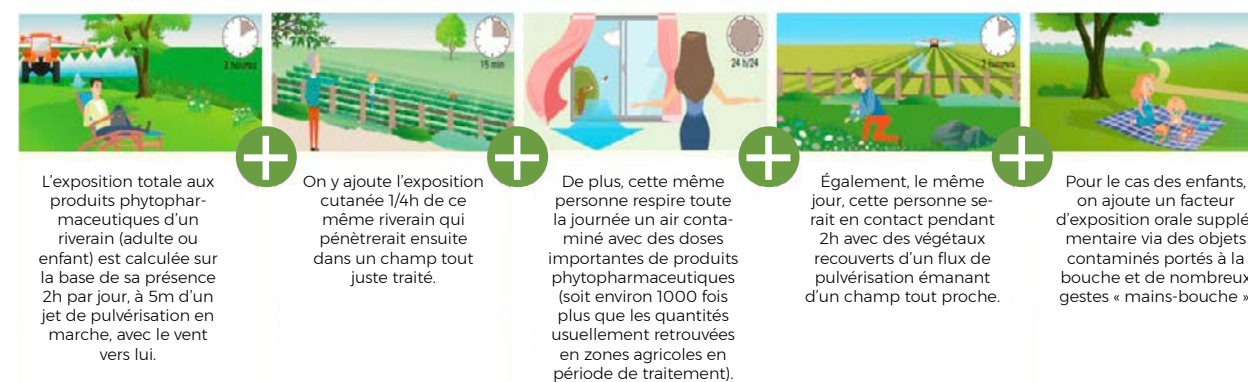
Pour protéger les riverains, adultes ou enfants, l'évaluation des produits phytopharmaceutiques repose sur des scénarios « pire cas »

« Et si le vent soufflait du mauvais côté ? », « Et si un promeneur passait au mauvais moment ? », « Et si un enfant joue en permanence dans un jardin ou dans sa cour de récréation ? ». C'est exactement les scénarios envisagés par les autorités sanitaires européennes et françaises quand elles évaluent un produit phytopharmaceutique, avant qu'il ne puisse être commercialisé et utilisé.

Avant d'être autorisé, chaque produit est strictement et systématiquement évalué :

- Les autorités ne regardent pas seulement « ce qui se passe en moyenne », **elles imaginent surtout les situations les plus extrêmes**, voire irréalistes. En clair, l'évaluation prend en compte des scénarios « pire cas », ceux où l'exposition pourrait être la plus élevée. **C'est une véritable garantie. Et si un produit ne passe pas ce test très exigeant, il n'est tout simplement pas autorisé.**
- Pour l'exposition des riverains, l'évaluation ne se limite pas à une situation ponctuelle : elle vérifie aussi que, même tous les jours de la vie, les niveaux d'exposition restent compatibles avec la protection de la santé, pour les adultes comme pour les enfants.

Une analyse de la somme des expositions tout au long de la vie



- Pour les promeneurs, les expositions sont plus ponctuelles. Les mêmes scénarios sont utilisés mais au lieu de les additionner, on vérifie que chacun d'entre eux étudiés individuellement ne présente pas de risque, même dans les cas les plus extrêmes.

Près des maisons et des écoles, des règles concrètes assurant la protection de tous

La protection des riverains repose sur un ensemble de règles très concrètes : des distances de sécurité réglementaires, des conditions d'usage et des matériels qui réduisent la dérive, avec une attention renforcée près des lieux dits « sensibles » (en particulier les écoles, mais aussi les crèches, les hôpitaux, etc.).

« De manière générale, quelles sont les distances de sécurité entre la zone traitée et la zone à protéger ? »

La distance de sécurité est l'éloignement minimal entre la zone à protéger et le végétal/la surface qui reçoit directement le produit.

En France, quand l'autorisation de mise sur le marché (AMM) d'un produit ne fixe pas déjà une distance spécifique, la réglementation prévoit des distances minimales. En pratique, on parle d'ordres de grandeur de 5 m / 10 m / 20 m selon les classements toxicologiques des produits et les types de cultures, avec une logique claire : **plus le produit est classé « sensible » et plus la culture est haute (arboriculture, houblon, viticulture, etc.), plus la distance de sécurité est élevée**. Les produits de biocontrôle et les substances à faible risque suivent un régime spécifique moins contraignant.

« Et pour les écoles, il y a une réglementation spécifique ? »

À l'exception des produits présentant des profils de risques faibles, tels qu'évalués par les autorités compétentes, l'usage des produits phytopharmaceutiques :

- Est interdit au sein des établissements scolaires, crèches, haltes-garderies, centres de loisirs, aires de jeux destinées aux enfants dans les parcs, jardins et espaces verts ouverts au public.
- Est interdit à moins de 50 mètres de ces mêmes lieux ainsi que des établissements tels que les centres hospitaliers, maisons de santé, maisons de retraite, etc., sans mise en place de mesures complémentaires de gestion du risque (ex. haies, buses anti-dérive, etc.)

« Les chartes d'engagements locales, ça sert vraiment à quelque chose ? »

La loi prévoit un outil de mise en pratique locale : les chartes d'engagements. Elles servent à rendre les mesures de protection lisibles et à installer un cadre de dialogue entre utilisateurs de produits phytopharmaceutiques et personnes habitant à proximité.

Concrètement :

- Les agriculteurs formalisent, à l'échelle départementale, des engagements adaptés au terrain (cultures, relief, contexte local), après concertation avec les riverains ou leurs représentants.
- La charte précise notamment comment l'information générale est diffusée, quelles bonnes pratiques sont mobilisées près des habitations et des lieux sensibles, et comment les échanges sont organisés en cas de question ou de difficulté.
- Une fois finalisée, elle est validée par arrêté préfectoral et publiée, ce qui en fait un document de référence accessible à tous (mairies, habitants, acteurs agricoles).

Des leviers efficaces pour réduire fortement la dérive des produits phytopharmaceutiques et donc l'exposition des riverains et écoliers

« Une buse anti-dérive, c'est quoi ? »

Les buses anti-dérive sont conçues pour réduire la dérive des produits phytopharmaceutiques lors de la pulvérisation. Une buse est l'embout au bout du pulvérisateur. Elles permettent de créer des gouttelettes plus grosses, moins sensibles à la dérive. **Certaines buses homologuées réduisent la dérive de 75 % à 90 %.**

« Agriculteurs, riverains et écoliers : qui est le plus protégé ? »

Tous ! Le principe est simple : sécuriser l'usage des produits phytopharmaceutiques par l'agriculteur et limiter autant que possible l'exposition des riverains et écoliers.

Un préalable : quel que soit le produit phytopharmaceutique, sa mise sur le marché est subordonnée à **une évaluation systématique du volet sanitaire**, couvrant l'exposition des utilisateurs agricoles, des travailleurs susceptibles d'intervenir dans des parcelles préalablement traitées, des riverains et promeneurs, ainsi que les consommateurs pouvant ingérer des résidus par leur alimentation.

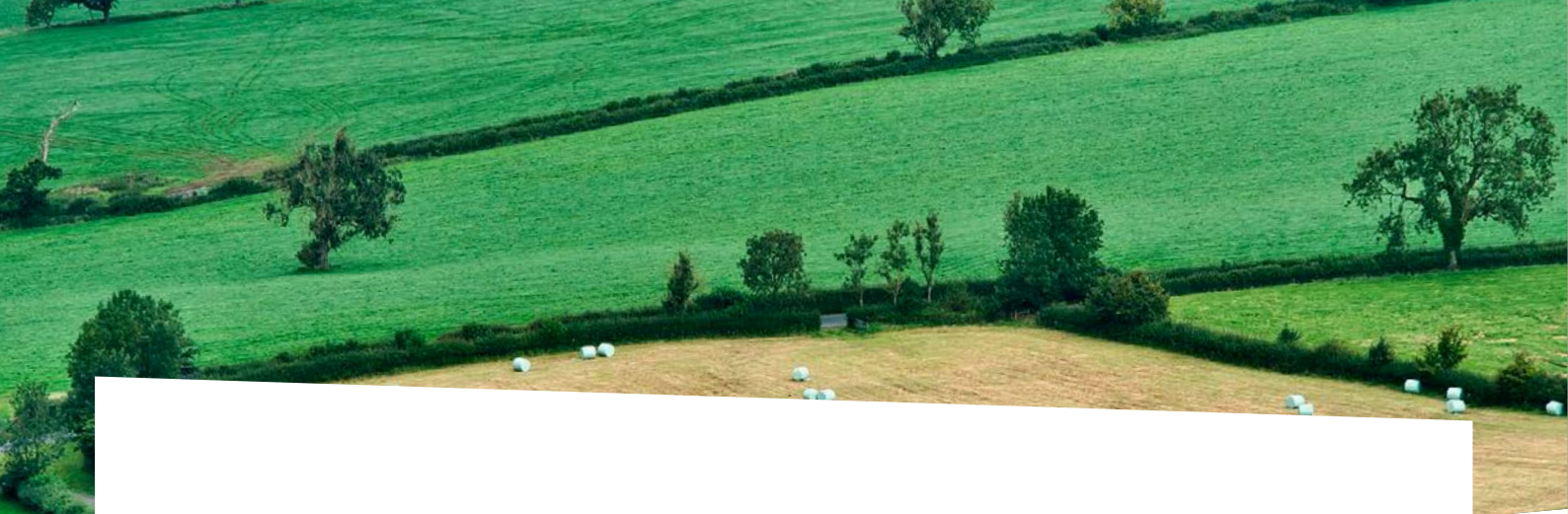
Les agriculteurs :

Ce sont eux qui manipulent et appliquent les produits. **La protection doit donc être maximale au moment de l'usage puisqu'ils sont notamment exposés aux produits non dilués.** Des conditions d'utilisation strictes et des actions de prévention et de protection, présentées sur les étiquettes de chaque produit, sont obligatoires. Les agriculteurs sont notamment tenus de porter des équipements de protection individuels (EPI), adaptés et doivent suivre une formation afin d'obtenir une certification indispensable à l'utilisation de ces produits destinés aux professionnels (certificat « Certiphyto »).

Une approche efficace : le cumul de plusieurs leviers

- Un projet, CAPRIV, mené par plusieurs organismes publics et instituts agricoles a évalué en grandes cultures, vigne et arboriculture la combinaison de matériels, buses et obstacles végétaux pour réduire encore l'exposition potentielle des riverains.
- En associant buses à injection d'air et haies, le dérive peut être réduite de plus de 90 %*.

*Analis. Buses à injection d'air et haie font la paire pour protéger les riverains de la dérive, juin 2023



« Les barrières physiques : haies, filets... ça marche vraiment ? »

- Oui, parce qu'elles jouent un rôle de « pare-gouttes » : elles freinent l'air, captent une partie des gouttelettes et limitent leur transport.
- L'efficacité de ce mécanisme est variable selon le stade de développement de la haie et l'état saisonnier de son feuillage : entre 25 et 75 % de particules sont piégées selon la saison et l'état de la haie (source : étude CAPRIV).

« Oui mais on parle de produits de plus en plus toxiques... »

C'est une idée reçue fausse. Les pratiques et les produits ont beaucoup évolué dans le temps. Une partie des inquiétudes actuelles renvoie à des substances déjà retirées ou dont l'usage est fortement restreint, et à des pratiques qui n'ont plus cours. Autrement dit : les produits et les règles d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'il y a 20, 30 ou 40 ans. Deux évolutions très concrètes :

- Des produits plus sélectifs : entre les années 40-50 et les années 2010, **les quantités de substances actives nécessaires pour traiter un hectare cultivé (protection contre un insecte ravageur, une maladie ou compétition avec des plantes concurrentes, etc.) ont été divisées en moyenne par 8.**
- Des produits moins toxiques : contrairement aux idées reçues, en moyenne, en plus d'être moins dosés, les produits sont également **moins toxiques**. Entre les années 40-50 et les années 2010, **la toxicité des substances actives a été divisée par 10***.

4

Mais alors, que retenir des alertes médiatiques récentes sur l'exposition des riverains ou encore des écoliers ?

Toutes les études ne mesurent pas la même chose et ne sont pas systématiquement conduites avec des méthodologies scientifiquement robustes. Certaines sont menées par des organismes publics, avec des protocoles standardisés et des résultats publiés de façon transparente (par exemple Santé Publique France). D'autres approches, souvent militantes, ont d'abord pour objectif de créer de l'anxiété en alertant par exemple sur des « détections généralisées » dans l'air, sans préciser qu'elles sont infinitésimales et en deçà des seuils sanitaires.

L'enjeu est de comprendre ce que chaque étude ou « rapport » mesure, et ce que cela permet réellement d'affirmer, pour répondre sereinement aux questions des riverains.

*Source : UIPP 2021

Étude nationale PestRiv : illustration de l'affirmation « présence ne veut pas dire risque ».

Pestiriv c'est :

- L'étude publique de référence sur l'exposition des riverains aux produits phytopharmaceutiques, menée par Santé Publique France et l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'environnement et du travail), publiée en 2025 ;
- Un objectif : mieux connaître l'exposition aux substances phytopharmaceutiques des personnes vivant près de vignes ou éloignées de toute culture ;
- Des analyses portant sur 56 substances actives recherchées dans l'air, les poussières et les aliments, achetés ou issus du potager ;
- Une étude qui s'appuie sur 265 sites de mesures, de six régions viticoles françaises ;
- 2 700 personnes représentatives interrogées.



► Présence de produits phytopharmaceutiques : oui

Compte tenu des capacités croissantes des outils d'analyse, l'étude PestRiv confirme, en toute logique, la détection des substances recherchées. Plus le lieu de résidence est proche des parcelles, plus les détections augmentent. Sans surprise non plus, les niveaux de produits phytopharmaceutiques mesurés sont plus importants en période de traitements qu'en période hivernale. Si ces détections sont relativement faibles, elles doivent continuer d'être réduites (réduction de la dérive, etc.)

► Risque : non

- Dans l'air, les concentrations constatées **restent largement en deçà des marges de sécurité prévues par les autorisations de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques, même au plus près des vignes et en période de traitements.** Dans l'air extérieur, en période de traitement, les concentrations de produits phytopharmaceutiques sont 100 fois moindres que les seuils retenus dans l'évaluation des risques pour les riverains. Dans l'air intérieur des habitations riveraines, l'ordre de grandeur est 1 000 fois moins élevé que les seuils retenus.
- Lors de la restitution des résultats, l'Anses a indiqué que **ces données d'exposition ne révélaient « pas d'élément d'inquiétude au regard du cadre d'autorisation de mise sur le marché »** des produits phytopharmaceutiques. **Ainsi, aucune alerte sanitaire n'a été lancée suite à cette étude nationale majeure.**



Cartographie « pression pesticides » autour des écoles : un exemple de publication anxiogène qui n'affirme rien quant au risque réel

Beaucoup de parents d'élèves et d'élus ont découvert en décembre 2025 la carte du "baromètre de la pression pesticides" publiée par Le Monde¹.

► Ce que mesure ce « baromètre »

- Cette carte mesure un indicateur de pression (intensité estimée des usages agricoles à proximité), construit à partir d'un indice de fréquence de traitements (IFT²) théorique associé aux cultures présentes dans un rayon de 1 000 mètres autour de chaque établissement.
- Elle fixe des classes des risques de manière arbitraire. Les seuils choisis maximisent artificiellement les catégories « forte pression ».
- De même, le choix d'un rayon unique (1 000 m) homogénéise des situations locales très différentes. De manière mécanique, plus le rayon est large, plus il devient probable de classer un établissement dans une catégorie élevée, même si les parcelles sont éloignées, séparées par des haies, des bâtiments ou du relief.
- Les auteurs de cette carte le précisent eux-mêmes : celle-ci « ne doit pas être interprétée comme un indicateur de risque », mais comme un outil pour repérer des contextes plus ou moins agricoles, pour « alimenter le dialogue ». **Au final, le message est évidemment très anxiogène à dessein !**

► Les parents d'élèves doivent-ils s'inquiéter pour leurs enfants ?

A la lecture de cette carte, il n'y a pas à s'inquiéter. Concrètement, cette carte ne renseigne pas l'exposition et le risque réel des enfants au quotidien, car elle ne tient pas compte, par exemple, des facteurs de sécurité réglementaires, des conditions d'application, des moments de traitement, de la présence effective d'enfants, ni de concentrations mesurées dans l'air. Elle ne dit donc pas « ce que respirent les élèves », mais décrit un environnement agricole plus ou moins traité dans un périmètre donné. Et cela, sans tenir compte non plus des méthodes de réduction des expositions appliquées (haies, buses, etc.).

Cette carte ne permet donc pas de conclure à un risque pour la santé des enfants. Elle ne remplace en aucun cas une véritable étude scientifique, normée, se basant sur des mesures "in situ" (air, poussières, biomarqueurs) comme l'est PestiRiv.

¹Le Monde, *Votre école est-elle soumise à une forte « pression pesticide » ?*, 18 décembre 2025

²L'indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires (IFT) est un indicateur de suivi de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (pesticides) à l'échelle de l'exploitation agricole ou d'un groupe d'exploitations. L'IFT comptabilise le nombre de doses de référence utilisées par hectare au cours d'une campagne culturale

Que penser de l'étude GEOCAP-Agri³?

Cette étude menée par l'Inserm⁴ s'est intéressée au lien entre le risque de leucémie chez l'enfant et la présence de vignes à proximité du domicile.

► Ce que disent les résultats :

- À l'échelle nationale, l'étude observe une **légère augmentation du risque** de leucémie lymphoblastique chez l'enfant lorsque la surface de vignes autour du domicile (dans un rayon de 1 km) augmente. Cet effet reste **faible et proche du seuil de non-significativité statistique**.

► Des résultats à interpréter avec prudence. En l'état, aucun signal d'alerte clair ne peut être établi.

- L'indicateur utilisé (surface de vignes autour du domicile) est **indirect : il ne mesure pas les expositions réelles aux produits phytopharmaceutiques**.
- Les résultats diffèrent selon les territoires : certaines régions pourtant très viticoles ne montrent pas d'augmentation du risque, **ce qui suggère que d'autres facteurs entrent aussi en jeu**.
- Par ailleurs, **le simple fait d'habiter plus près des vignes n'est pas associé à une augmentation du risque**, ce qui montre que les mécanismes en jeu sont complexes.

Ces résultats, hétérogènes selon les territoires, ne permettent pas d'identifier de manière claire le rôle des produits phytopharmaceutiques comme facteur explicatif.

³Institut national de la santé et de la recherche médicale

⁴ANSES, GEOCAP-Agri - Etude des liens entre des cancers pédiatriques et résidence à proximité de vignes, Octobre 2023

Clusters de cancers pédiatriques : des questions légitimes, des enquêtes publiques... et des conclusions souvent prudentes

Quand plusieurs cancers surviennent dans une même zone, l'inquiétude est compréhensible. Parents, élus, riverains : beaucoup se demandent spontanément : « y a-t-il une cause locale ou est-ce juste un hasard statistique ponctuel ? »

C'est précisément le rôle des autorités sanitaires (Santé Publique France) d'enquêter lorsque des situations de « cluster » sont signalées. Diverses pistes sont alors étudiées : qualité de l'air, sols et nappes phréatiques, activités industrielles actuelles ou passées, antennes relais, ondes, agriculture, usages domestiques de produits chimiques, etc.

Ce que montrent les enquêtes publiques disponibles

► **Les investigations conduites par Santé Publique France dans plusieurs situations médiatisées n'ont pas permis d'identifier un facteur commun localisé qui expliquerait les regroupements de cancers observés**, malgré des analyses approfondies (données de santé, analyses spatio-temporelles, recueil d'informations sur les expositions et contextes de vie des riverains).

Pourquoi ces enquêtes concluent rarement à une cause unique ?

- Les cancers sont des pathologies multifactorielles. L'enjeu scientifique est justement de déterminer si un ou plusieurs facteurs de risques seraient des causes plausibles.
- Dans ce contexte, se focaliser médiatiquement automatiquement sur un facteur unique (comme les produits phytopharmaceutiques) n'est pas la démarche des autorités sanitaires : elles examinent un ensemble d'hypothèses et n'avancent des conclusions que si les données les étayent.

L'important, pour les familles et les élus, est de pouvoir s'appuyer sur des résultats officiels, sans jeter l'opprobre sur tel ou tel facteur individuel, qui n'aurait pas été mis en évidence lors des investigations. C'est ce dont s'assurent les autorités sanitaires.

Pour conclure, un cadre pour rassurer et agir :

- Les questions des parents, des riverains et des élus sur les pratiques agricoles sont légitimes. Parce qu'elles touchent à des sujets essentiels, la santé, l'environnement et le cadre de vie. Elles appellent **des réponses claires, fondées sur des données solides et sur une appréciation rigoureuse des situations réelles d'exposition.**
- Y répondre ne peut pas se limiter à une équation simplificatrice du type : « détection de traces = risque sanitaire ». **Un tel raccourci ne rend pas justice aux inquiétudes exprimées.** La réponse aux préoccupations des riverains doit s'appuyer sur une véritable évaluation du risque, **conduite à partir de données robustes par les autorités sanitaires indépendantes, en France comme en Europe.**
- **Ce cadre scientifique et réglementaire, déjà très exigeant, doit continuer à progresser.** Il repose à la fois sur l'évaluation préalable des produits phytopharmaceutiques et sur des règles strictes d'utilisation.
- **Sur le terrain également, les pratiques évoluent :** les distances de sécurité, les matériels anti-dérive, les haies, les bonnes pratiques agricoles et les chartes locales d'engagements constituent autant de leviers pour réduire encore les expositions.
- C'est donc par le dialogue local et le recours à des données publiques fiables, vérifiées et correctement interprétées que peut **se construire une cohabitation responsable, apaisée et protectrice pour tous.**

Pour plus d'informations :
contact@phyteis.fr